



## Ordonnance de télécom CRTC 2017-448

Version PDF

Références : 2017-401 et 2017-410

Ottawa, le 14 décembre 2017

### Bell Canada – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 7546 Tarif général – Retrait du Service 976	20 octobre 2017	19 décembre 2017
Bell Canada	AMT 7548 Tarif général – Modifications au service Liaisons SIP	7 novembre 2017	22 novembre 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général